



Délit alcool au volant.

Par Beebop

Bonjour, voilà je vous écris parce que j'ai plusieurs questions. Le 15 avril, je me suis fait arrêter par les gendarmes et je suis une suspension de permis car j'étais en délit avec 1,4 g dans le sang. J'ai une suspension de cinq mois elle doit se terminer le 15 septembre, mon jugement est programmé le 12 décembre. mais la semaine dernière en scooter je me suis fait arrêter par la police cette fois aussi avec 1,4 g dans le sang, j'aimerais savoir si je suis en récidive car sur Internet je lis que comme mon jugement n'a pas été prononcé Je ne serai pas. J'aimerais savoir ce que j'en coûte s'il peuvent annuler mon permis et mon empêcher de le repasser. J'aimerais savoir en gros qu'est-ce que je risque et si je vais être jugé le 12 pour les deux.

Je vous remercie pour vos réponses, s'il vous plaît ne me jugez pas, j'ai perdu mon papa il y a un mois Les deux événements sont liés à ça je n'en suis pas fier mais je vous jure que c'est pas facile en ce moment.

Par DIU1973

BONJOUR

Vous serez en récidive lors de votre comparution pour le nouveau délit.